

La CIMR lance l'offre Al Moustakbal Individuel

La CIMR lance l'offre Al Moustakbal Individuel



La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) a lancé une nouvelle offre baptisée "Al Moustakbal Individuel", dédiée aux professions libérales et Indépendantes.

Grâce à ce produit de retraite de la Caisse, les personnes physiques relevant des professions libérales et Indépendantes peuvent désormais accéder aux prestations de retraite de la CIMR et bénéficier ainsi de "la robustesse et de la pérennité du régime de la CIMR ainsi que de son excellent rendement", a fait savoir, Khalid Cheddadi, président directeur général de la Caisse.

Al Moustakbal Individuel offre la possibilité de décider de prendre sa retraite à partir de 50 ans alors que le versement mensuel de la pension débute ainsi le mois suivant le départ à la retraite, a-t-il expliqué, ajoutant que cette offre, sur mesure et souple, permet à l'adhérent de choisir le montant de sa contribution mensuelle selon son objectif en termes de pension. L'adhésion au produit Al Moustakbal

Individuel est possible en toute simplicité et autonomie directement à travers une application accessible via le portail www.cimr.ma, donnant à l'adhérent accès à son compte personnel avec la possibilité de réaliser à tout moment des versements exceptionnels sans plafonnement et suspendre le prélèvement automatique de ses contributions forfaitaires.

Le portail permet également à l'adhérent de demander la restitution du prélèvement (délai de 7 jours à compter de la date de son exécution), sans avoir à justifier sa demande, demander à tout moment le report, la modification ou l'annulation du prochain prélèvement à exécuter et modifier ses données personnelles ou coordonnées bancaires.

En 2016, la CIMR comptait 6276 entreprises adhérentes, 615 934 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 164 435 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7 719 MDH et le total des pensions servies était de 3 780 MDH.